

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/07/2020

Présents : Mesdames BLAUGY Pascale, BONHOMME Yolande, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs BOURGON Jérôme, CHABANON Philippe, DUNIS Damien, GERENTON Laurent, PAPARIC Thierry, TOURETTE-CHAURAND Samuel.

Excusé : COMTE Cédric

Secrétaire de séance : Madame Yolande BONHOMME

Guyline VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Ordre du jour :

1-Chemin forestier, de Pi

Madame le Maire explique que pour exploiter le massif forestier situé au-dessus du village de Cizières, appartenant à la commune de Mazeyrat d'Allier, les exploitants forestiers ont besoin d'une sortie sur la commune de Vissac-Auteyrac.

Le GPF (Groupement Producteurs Forestiers) propose la création d'une piste forestière d'une longueur totale d'environ 2 km dont 810 m sur la commune de Vissac-Auteyrac.

Le devis correspondant aux travaux sur notre commune s'élève à 58 824.08 € HT, soit 70 588.90 € TTC. Après subvention de l'Etat, le reste à la charge serait de 11 764.82 € HT, soit 14 117.78 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande du GPF.

Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

2- Désignation des délégués titulaires et suppléants au SPANC

Monsieur Laurent GERENTON et M. Damien DUNIS sont respectivement élus délégué titulaire et délégué suppléant.

Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

3- Délégations données au Maire

Afin de faciliter sa tâche et agir au plus vite quand cela s'avère nécessaire, Madame le Maire demande à ses conseillers municipaux de lui donner pouvoir pour 5 domaines, à savoir :

- 1- Location et révision de conditions de location et signatures de baux
- 2- Contrats d'assurance et indemnités de sinistres
- 3- Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières
- 4- Règlement des conséquences dommageables dans lesquelles sont impliqués des véhicules municipaux
- 5- Renouvellement des adhésions aux associations dont la Commune est membre, en particulier l'Association des Maires de France.

Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

4- Délibération Modificative du budget n°1

Augmentation du crédit de dépenses de fonctionnement au compte 673 : 4 200 € (annulation titre émis en 2019)

Diminution du crédit de dépenses de fonctionnement au compte 022 : 4 200 €

Vote : Pour à l'unanimité (10 voix)

5- Divers

- Bennes à encombrants :
 - Lachaud : du 13 au 18 août

- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :
 - Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14h à 19h30
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- Fermeture de la mairie : du 1^{er} au 23 Août 2020

Madame le maire lève la séance à 22h15

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 30/07/2020

Madame Yolande BONHOMME,